

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

**23 octobre 2018
14h15 à Marseille (Salle du Conseil)**

**PV approuvé par le conseil d'administration
En sa séance du 27 novembre 2018**

Etaient présents :

Collège A

M. Yvon BERLAND
M. Jean-Philippe AGRESTI
Mme Angela BARTHES
Mme Corine CAUVET-LEGRAND
M. Stefan ENOCH
Mme Patricia GAITAN
Mme Sabine LUCIANI

Collège B

Mme Aurélie DAUMAS
M. Christophe DEMARQUE
M. Yann GARCENOT
Mme Virginie MERCIER
Mme Guylaine MOLINA
Mme Nathalie TEISSIER
M. Didier VANDAMME

Collège « BIATSS »

M. Fabrice GAUDY
Mme Chantal GUITTET-DURAND
Mme Sabine ROPARS
M. Georges RELJIC
Mme Fathia TIR

Collège Usagers

M. Florian MANGEMATIN
M. Hugo PIERSON
M. Sylvain VOLPI

Personnalités Extérieures

Mme Florence DELETTRE

Etaient représentés :

M. Guy GIMENEZ	A donné pouvoir à Jean-Philippe AGRESTI
Mme Isabelle DE SAINTE-MARIE	A donné pouvoir à Christophe DEMARQUE
Mme Margaux RAVEU	A donné pouvoir à Florian MANGEMATIN
Mme Alice GUILLEMAIN	A donné pouvoir à Florian MANGEMATIN
M. Xavier CACHARD	A donné pouvoir à Yvon BERLAND
Mme Maryse JOISSINS	A donné pouvoir à Nathalie TEISSIER
Mme Marie-Laure ROCCA-SERRA	A donné pouvoir à Virginie MERCIER
M. Hubert RIZZO	A donné pouvoir à Jean-Philippe AGRESTI
M. Johan BENCIVENGA	A donné pouvoir à Stefan ENOCH
Mme Elisabeth PORTIGLIATTI	A donné pouvoir à Yvon BERLAND

Etait absent sans représentation : 2

33 membres présents ou représentés

Etaient présents : 2

Membres de droit

Directeur Général des Services	M. Laurent BARBIERI
Agent comptable	Mme Isabelle LECLERCQ

Membres invités

Madame Galand	Madame Clara Molho
Madame Mouret	Monsieur Denis Collomp
Monsieur Ginestie	Monsieur Laffont
Madame Granier	Madame Lengrand-Jacoulet
Madame Dignat-Georges	Madame de Barnier
Monsieur Afonso	Madame Nedjar
Monsieur Gilles	Madame Bouffier
Monsieur Paul	Monsieur Berti
Monsieur Berton	Monsieur Chiappetta
Madame Lecuyer	Monsieur Potier
Monsieur Bony	Madame Marchetti
Monsieur Dejou	Madame Masclat de Barbarin
Madame Daviet	Madame Hasnaoui
Madame Edou	Madame Logier
Madame Lecuyer	Madame Ribaud
Madame Domeizel	Madame Piclet
Monsieur Carette	Madame Goig
Madame Saracino	

Le Président ouvre la séance à 14h15.

I/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 25 septembre 2018

Le procès-verbal du 25 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité sous réserve des demandes de modification exprimées par Madame Tir et Monsieur Garcenot.

II/ Actualités

1/ Prise de fonction de Monsieur Laurent Barbieri

Le Président fait savoir que Monsieur Laurent Barbieri a pris ses fonctions de Directeur Général des Services au sein de l'établissement le 1^{er} octobre 2018.

Monsieur Barbieri se dit honoré que le président lui ait confié de cette mission au sein d'un établissement auquel il est attaché, son parcours professionnel l'ayant précédemment amené à collaborer avec AMU.

2/ Hommage à Mauranne

Le 08 octobre dernier, une cérémonie d'hommage a eu lieu sur le campus Timone en mémoire de Mauranne et sa cousine Laura, victimes de l'attentat de la gare Saint-Charles en octobre 2017.

Une plaque commémorative a été déposée au pied d'un chêne de la faculté de Médecine afin d'enraciner la mémoire de ces deux jeunes filles pour que les générations d'étudiants qui viennent sur le campus puissent avoir connaissance de cet événement qui a bouleversé l'université.

Le Président indique que cette cérémonie s'est déroulée en présence des parents et de la sœur de Mauranne, du recteur de l'académie d'Aix-Marseille, et de l'administrateur provisoire de la FSMPPM, Monsieur Léonetti.

3/ Rentrée solennelle

Le Président rappelle que la rentrée solennelle est un moment important de la vie de l'université. C'est également l'occasion de présenter aux institutions locales, nationales et européennes, les actions menées par l'université.

4/ Festiv'AMU

La 3^{ème} édition de Festiv'Amu qui s'est déroulée le 12 octobre dernier a été une réussite. Cet évènement a réuni beaucoup d'étudiants autour de la chorale et de la troupe de danse de l'université.

5/ Université Européenne

Le Président indique qu'un appel d'offres va être publié prochainement pour la constitution d'universités européennes. Ceci fait suite au discours prononcé par le Président de la République à la Sorbonne le 26 septembre 2017 qui a ensuite été repris par l'Union Européenne.

L'idée de cet appel d'offres est de former des consortiums d'universités européennes, dont la vocation sera de partager des programmes de formation et de favoriser la mobilité étudiante, le multilinguisme. L'objectif est de construire l'Europe à partir de sa jeunesse. Un consortium a été constitué avec huit universités : l'Université Kapodistrian d'Athènes (Grèce), l'Université de Bucarest (Roumanie), l'Université Libre de Bruxelles (Belgique), l'Université Autonome de Madrid (Espagne), l'Université de Rome la Sapienza (Italie), l'Université de Stockholm (Suède), l'Eberhard Karls Universität Tübingen (Allemagne) et Aix-Marseille Université.

Il s'agit d'un sujet d'actualité crucial pour notre université, avec une construction très lourde et des partenaires de cultures très différentes.

Dans un premier temps seuls quatre ou cinq consortiums seront retenus avec un financement qui devrait être au global de l'ordre de 30 millions d'euros.

6/ Arrêté d'interdiction d'accès aux locaux de l'université

Le Président informe qu'un arrêté d'interdiction d'accès aux locaux de l'université a été pris à l'encontre de M. M. B., ancien étudiant, qui a proféré des menaces et insultes à l'encontre du personnel du service de la scolarité de la Faculté de Droit et Science Politique, site de la Canebière. Il a réitéré ses menaces à plusieurs reprises à leur rencontre et a eu un comportement très agressif à leur égard.

L'interdiction d'accès aux locaux d'AMU a une durée de 30 jours, du 15 octobre 2018 au 15 novembre 2018.

7/ Elections professionnelles

Madame Nedjar et Madame Hasnaoui présentent ce point (powerpoint annexé au procès-verbal).

Monsieur Reljic demande, si s'agissant du vote électronique mis en œuvre pour les instances académiques et nationales, une information sera adressée aux personnels relatives à l'organisation de ces élections, notamment à destination des personnels n'ayant pas accès à un ordinateur.

Madame Nedjar indique que cette année, dans un souci de simplification, le vote électronique se fera via les identifiants créés à partir de l'adresse institutionnelle de l'établissement et non à partir du numen comme cela avait été le cas en 2014.

S'agissant de la communication, le Ministère et le Rectorat ont déjà adressé des mails aux électeurs concernés par ces scrutins.

Pour les agents n'ayant pas accès à un poste informatique, un ordinateur et une imprimante seront mis à disposition dans les salles où se tiendront les scrutins, dans les DRH de campus et sur chaque site éloigné.

8/Bilan ParcoursSup

Le Président laisse la parole à Madame Galand pour exposer les informations relatives au dispositif parcoursSup dans l'Académie.

Madame Galand fait part des données chiffrées du bilan du dispositif dans l'académie conformément à une demande évoquée lors du dernier CA:

"à l'issue de la phase d'admission on décompte pour l'académie :
- Nombre de candidats : 32 530 (il s'agit pour l'essentiel de lycéens de terminales (environ

80%))

- Nombre de vœux formulés par les candidats : 240 000
- Nombre de candidats ayant reçu au moins une proposition : 29 377 (soit 90%)
- Nombre de candidats ayant accepté une proposition : 22 631

La commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) a été saisie dans l'académie par 1 153 candidats.

Un peu plus de 815 candidats ayant saisi la CAES ont pu recevoir une proposition d'admission en mobilisant plusieurs solutions (propositions en phase principale, en phase complémentaire, contrats d'apprentissage, formations spécifiquement dédiées aux CAES telles que les classes passerelles ou accompagnements renforcés).

En fin de procédure, le Rectorat constatait :

- fin aout environ 300 candidats sans proposition,
- au 6 septembre 135 candidats étaient sans proposition,
- au 20 septembre 106 candidats étaient sans proposition.

Tous ces candidats ont été contactés individuellement par le SAIO. Beaucoup d'entre eux avaient opté pour des solutions hors ParcoursSup. Un message à destination des proviseurs de lycées a aussi été réalisé afin de connaître des cas d'élèves sans solution. 40 situations ont été remontées par les établissements et les CIO par ce biais.

A ce jour il n'existe plus de situation d'élève, souhaitant être accompagné, sans solution." L'ensemble de ces données sont détaillées sur le site académique avec un bilan de ParcoursSup dans l'Académie. Elle précise que le Rectorat rencontre de manière régulière les vice-présidents CFVU des universités de l'Académie afin de discuter des problématiques et traduire les indicateurs qui semblent pertinents d'analyser au terme de ce dispositif.

Le Président demande confirmation que tous des lycéens ont été accompagnés et qu'une solution leur a été proposée.

Madame Galand confirme que les étudiants qui à la fin du dispositif restaient sans solution, étaient des étudiants qui avaient souhaité se réorienter et qui étaient déjà dans une phase hors ParcoursSup.

Monsieur Pierson rappelle que demeure la problématique de la sélection par découragement qui s'est opérée pendant la mise en œuvre du dispositif ParcoursSup. Selon lui, 106 étudiants sans solution au 20 septembre, ce sont 106 étudiants qui n'ont pas pu faire une rentrée sereine, notamment en ce qui concerne les démarches liées au logement.

Il souhaite qu'une meilleure solution soit proposée pour la rentrée prochaine.

Pour terminer, il remercie l'université et le rectorat d'avoir tenu l'engagement d'inscrire l'ensemble des étudiants.

Monsieur Garcenot demande confirmation des données suivantes : 32000 élèves ont fait 240 000 vœux, 29377 ont reçu une proposition, seulement 22631 l'ont accepté. Un tiers des lycéens ont donc fait le choix de suivre un autre parcours que celui de l'intégration dans l'enseignement supérieur.

Madame Galand précise que la différence entre les propositions faites et les propositions acceptées par les candidats s'explique par le fait que certains d'entre eux ont modifié leur parcours compte-tenu de projets d'études à l'étranger, du service civique ou d'insertion professionnelle.

III/ Présentation : dispositif ascenseur social

Madame Ribaud présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

Monsieur Reljic demande si ce dispositif a vocation à s'élargir à des disciplines autres que celles de sciences.

Madame Ribaud répond qu'elle est très favorable à l'idée d'étendre le dispositif à d'autres disciplines. Elle précise qu'elle travaille avec le Ministère dans l'horizon des dispositifs d'aide à la réussite.

Madame Tir note qu'il a été évoqué parmi les raisons des échecs scolaires, la différence de niveau dans les lycées de Marseille malgré un programme commun à tous. Selon elle, la carte scolaire telle qu'elle est dessinée et les résultats obtenus manquent à la présentation.

Madame Ribaud répond que tous les élèves possèdent un baccalauréat S, et ont donc tous le niveau requis, même si ce dernier est variable entre le plus bas et le plus haut. Elle est consciente des difficultés liées non seulement aux différents établissements, mais aussi à l'investissement de chacun dans le travail fourni quotidiennement.

Madame Tir demande si le dispositif ascenseur social est mis en place seulement dans les trois lycées cités dans la présentation.

Madame Ribaud répond que depuis le dispositif s'est étendu à cinq établissements avec l'ajout des lycées Antonin Artaud et Montgrand. Le choix des établissements se fait en fonction des catégories socio-professionnelles des parents (indice conçu à partir du nombre d'élèves dont les parents sont ouvriers sur le nombre d'élèves dont les parents sont cadres ou dans l'enseignement supérieur). En France, concernant Sciences, ce rapport donne une valeur de 0,8, ce qui signifie qu'il y a davantage d'enfants de cadre supérieur et d'enseignants dans le supérieur. C'est sur cette base que les établissements ont été observés et le choix s'est opéré.

Madame Tir demande si seules les terminales S sont concernées par ce dispositif.

Madame Ribaud répond par l'affirmative car le dispositif est mis en place au sein de la faculté des Sciences. Cette dernière a mis en place un autre dispositif pour les baccalauréats non S, qui nécessite la mise en place d'une année supplémentaire. Dans le dispositif ascenseur social, il n'est pas prévu d'étirer ou d'ajouter une année, l'objectif étant d'accompagner les étudiants pour que les études se déroulent au plus vite.

Madame Tir demande sous quelle forme la fondation A*Midex a soutenu le projet.

Madame Ribaud répond qu'au-delà d'un soutien financier, le dispositif a pu bénéficier très rapidement de la volonté d'A*Midex d'essayer de proposer de nouveaux partenaires pour l'étendre.

Madame Tir pense à tous les lycéens qui ont obtenu un baccalauréat, qui se sont orientés vers les BTS et pour lesquels il existe une volonté d'orientation vers l'université. Elle déplore les maladroites ou les incompréhensions liées au dispositif Parcoursup qui ont complexifiées l'accès à la passerelle entre les BTS et l'université. L'université devrait permettre l'entrée de ces étudiants à l'université au niveau L3.

Elle ajoute que cette année les missions locales ont reçu en grand nombre d'élèves issus de BTS qui auraient souhaité rejoindre l'université.

Madame Ribaud précise qu'à la faculté des sciences, ces étudiants sont souvent redirigés vers des L2.

Monsieur Pierson trouve ce dispositif très intéressant car il permet d'aller vers des populations étudiantes qui ne sont pas avantagées par le système scolaire classique.

Il ajoute que le fait de ne pas ajouter d'année supplémentaire est très satisfaisant car certains étudiants n'ont pas les moyens de la financer.

Il pense qu'il serait intéressant de développer ce dispositif à l'échelle d'AMU.

Il ajoute que la suppression des filières de lettres sur le site de Saint-Charles est regrettable car cela oblige les étudiants marseillais à étudier à Aix-en-Provence, et que de fait, certains étudiants n'ont pas les moyens de s'offrir les transports pour y aller et se découragent. Dans une logique d'ascenseur social, il faudrait revoir cette situation.

Le Président indique qu'il souhaite progressivement étendre ce dispositif à d'autres composantes. Dans le cadre du dialogue de gestion qui va avoir lieu avec le Ministère, cinq fiches ont été remontées dont une relative à ce dispositif.

Monsieur Vandamme pour compléter les échanges indique que ce dispositif entre dans le cadre des cordées de la réussite qui visent à accompagner des jeunes depuis le collège ou le lycée jusqu'à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Il précise qu'il existe une cordée technique qui prend en charge des lycéens technologiques (STL et STI) pour les conduire vers l'IUT, un autre dispositif organisé par Polytech pour accompagner les étudiants dans leur entrée en classes préparatoires.

Plusieurs dispositifs de ce type permettent une articulation entre le lycée et l'université. Pour terminer, il précise que les lycées sélectionnés sont souvent les mêmes car ils correspondent aux lycées cibles du Rectorat. Les cordées de la réussite sont managées par le Rectorat.

Madame Lecuyer ajoute que la mobilisation des filles vers les filières scientifiques est une problématique soulevée par le gouvernement.

Madame Ribaud répond que paradoxalement ce dispositif accueille trois-quarts de filles, généralement plus sérieuses.

IV/ Répartition du produit de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

Monsieur Paul et **Madame de Poncins** présentent ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

Monsieur Pierson pense que la répartition de la CVEC proposée est intéressante car elle recouvre de nombreux aspects liés à la vie étudiante. Cependant, l'idée même de la CVEC pose problème car il est demandé aux étudiants de financer ces missions plutôt qu'à l'Etat. Demander aux étudiants de payer 90 euros de plus n'est pas la vision qu'à l'UNEF de l'université et du service public. Cette semaine est sorti un communiqué de presse de la CPU qui remarquait qu'un tiers de la CVEC n'allait plus être attribué à la question de la vie étudiante. Il aimerait savoir si davantage d'éléments peuvent être apportés sur ce point, et quelle est la position de l'établissement sur cette question.

Le Président note qu'un nouveau communiqué de presse ministériel paru ce jour précise que le plafond indiqué de 95 millions d'euros était estimatif et que dans la mesure où le financement total serait supérieur, il serait attribué aux universités.

Madame Tir demande comment vont être répartis les crédits entre le CROUS et l'université.

Monsieur Paul répond que la présentation porte sur l'utilisation des 41 euros qui sont reversés par le CROUS à Aix-Marseille Université. Néanmoins, le CROUS dispose de moyens, non déterminés à ce jour, qu'il mettra à disposition des commissions de campus pour pouvoir participer avec AMU à l'animation des campus.

Madame Tir, s'agissant du FSDIE qui se décompose en deux volets, projets et social, demande comment vont être répartis les 670 000 euros prévus.

Monsieur Paul répond que 570 000 seront consacrés au FSDIE projets et 100 000 euros au FSDIE social.

Madame Tir observe que les montants présentés sur les tableaux sont inégaux et demande pourquoi.

Monsieur Paul répond qu'à minima les montants sont identiques à ce qui se faisait précédemment.

Madame Tir déplore le faible montant attribué à la responsabilité sociale.

Le Président répond qu'il faudra tirer les conséquences de cette première année d'attribution.

Madame Tir aimerait que les réflexions menées dans le cadre de la responsabilité sociale de l'établissement soient élargies.

Monsieur Paul répond qu'un bilan sera effectué en fin d'année et qu'il conviendra de repasser devant ce conseil pour voter de nouveau la répartition.

Madame Tir demande si dans les CVEC de campus les représentants des sites concernés sont conviés.

Monsieur Paul répond que les commissions réuniront les acteurs locaux en lien avec les problématiques du site.

Madame Domeizel se satisfait que l'université ait décidé d'affecter une ligne budgétaire « responsabilité sociale de l'établissement » dans la CVEC. La somme est intéressante et va permettre de développer les projets étudiants.

Monsieur Pierson indique que sur les 90 euros que perçoit le CROUS, ce dernier reverse à AMU 41 euros pour chaque étudiant qu'il soit boursier ou non boursier. Donc la somme perçue au final par le CROUS est inférieure au montant de 41 euros perçue par l'université.

Monsieur Vandamme souhaite savoir qui bénéficie réellement de la CVEC de campus.

Monsieur Paul répond que l'idée est d'avoir une commission CVEC par grand campus, et par site délocalisé. Cette commission examinera les projets, apportera une réponse aux appels à candidature pour lesquels un financement sera attribué.

Monsieur Vandamme s'interroge sur une éventuelle concurrence avec le FSDIE projets.

Madame Molho précise que le FSDIE a pour objectif de financer un projet ponctuel, de subventionner une action mise en place par une association étudiante. La CVEC pourra financer des projets plus pérennes au sein des campus.

Monsieur Paul ajoute que l'an dernier avait été instauré un fonds d'intervention étudiant avec pour objectif de financer des projets d'envergure. Les projets proposés à la commission CVEC devront avoir des montants significativement supérieurs à ceux proposés dans le cadre du FSDIE.

Madame Barthes ajoute que les commissions CVEC pourraient être une opportunité pour l'établissement d'avoir une politique de campus.

Monsieur Paul répond que l'idée est d'arriver à initier une vraie vie de campus sur les sites.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la répartition du produit de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) pour l'année 2019.

V/ Tarifs SUFA 2019/2020 : fourchettes

Monsieur Carette indique qu'il s'agit des fourchettes des frais de diplômes nationaux et d'université. Il précise que l'anticipation des votes de tarification a pour objectif d'être prêt le plus tôt possible dans l'année afin que les services puissent avoir des tarifs en vigueur. Il balaye le document annexé au procès-verbal.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la tarification des frais de formation professionnelle continue pour l'année 2019/2020.

VI/ Appel à projets FIP campagne 2019

Monsieur Paul précise qu'il s'agit de l'appel à projets présenté chaque année. Il fait part des éléments qui ont évolué par rapport au texte proposé pour la campagne 2018 :

- Dans le premier paragraphe, il est question de pratiques pédagogiques et non de méthodes pédagogiques,
- Sur la page 2 il s'agit de clarifications :
 - o il est précisé que les crédits alloués dans le cadre du FIP sont versés en une seule fois et ne peuvent pas faire l'objet de report
 - o il est fait mention de la nécessité de recueillir l'avis favorable des directions pour les projets relatifs à l'accessibilité, au handicap, à l'hygiène et à la sécurité
- Pour terminer, en dernière page, ajout d'une semaine pour remonter les dossiers.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention pédagogique pour l'année 2019.

VII/ Maquettes 2018 : compléments et corrections

Monsieur Collomp présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

Madame Molina, s'agissant du DAEU demande comment se différencient les options classique et intensive.

Monsieur Collomp répond qu'il s'agit de la même formation mais concentrée sur une période plus courte pour la population financée par la Région (de février à juin au lieu de septembre à juin avec un nombre d'heures plus important).

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les maquettes d'enseignement de l'offre de formation 2018.

VIII/ Liste des marchés à lancer en 2018 d'un montant égal ou supérieur à 5 000 K € HT

Madame Piclet présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

Monsieur Demarque fait savoir qu'il votera contre ce point car il n'est pas favorable à l'externalisation.

S'agissant de la dimension financière, il est difficile d'évaluer si le montant proposé est élevé ou pas. Néanmoins, 13,6 millions sur quatre ans équivaut à 3,4 millions par an, ce qui représente une centaine de postes d'adjoints techniques.

Il ajoute que le problème de l'externalisation réside aussi dans le fait qu'aucun lien ne lie les agents de l'université à ces personnels et que cela peut poser des problèmes.

Le Président souligne que le montant annoncé est partagé avec le CNRS et l'INSERM. AMU détient la part la plus importante compte tenu de la surface détenue par l'établissement.

De plus, il est question de métiers particuliers, qui demandent des compétences spécifiques comme en matière de sécurité incendie notamment.

Madame Piclet confirme qu'il s'agit de métiers extrêmement réglementés et très spécifiques (maître-chien par exemple).

Monsieur Pierson indique qu'il votera également contre cette proposition pour les mêmes raisons que celles évoquées par Monsieur Demarque.

Madame Tir demande ce qui existait avant la mise en œuvre de ce marché.

Madame Piclet répond que ces missions faisaient déjà l'objet d'un marché.

Madame Delettre apporte son témoignage sur l'externalisation, et confirme que certains métiers ne rentrent pas dans le champ de compétence d'un établissement public et que les activités sont mieux réalisées par des spécialistes du métier.

Elle précise également qu'il existe un cahier des charges qui impose au prestataire une obligation de résultat et de qualité de service.

Madame Piclet ajoute que le cahier des charges permet un meilleur suivi et l'application de pénalités en cas de défaillances de l'entreprise.

Le conseil d'administration approuve par 30 voix pour et 3 voix contre les modalités de passation d'un accord-cadre relatif aux prestations «gardiennage et sécurité incendie».

IX/ Modification des fonctions ouvrant droit à la PCA

Monsieur Bousat souligne qu'il s'agit de deux modifications qui portent sur la création de nouvelles fonctions ouvrant droit à la prime de charges administratives. D'une part la fonction de directeur adjoint de composante et directeur de site, et d'autre part la fonction de Président de la fondation Iméra (cf document annexé au procès-verbal).

Madame Ropars fait savoir qu'elle votera contre cette proposition, son organisation étant contre l'individualisation des salaires.

Le conseil d'administration approuve par 28 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention les modifications des fonctions ouvrant droit à la prime de charges administratives (PCA).

X/ Encadrement et harmonisation des frais de missions dans le cadre des projets Erasmus+

Madame Edou fait savoir que ce projet de délibération à deux objectifs, d'abord se mettre en conformité avec les règles de la commission européenne dans le cadre des bonnes pratiques du programme Erasmus +, puis de désengorger le conseil d'administration de demandes effectuées par les porteurs de projets Erasmus +.

Il s'agit d'encadrer et d'harmoniser l'indemnisation des frais de mission (voyage et séjour) pour ce qui concerne les personnels de l'établissement.

Elle présente les modalités de versements des frais de voyage et de séjour, ainsi que les projets Erasmus détaillés dans le document annexé au procès-verbal.

Monsieur Demarque demande si le rapport doit être rédigé en anglais ou dans la langue du pays de destination.

Madame Edou répond que pas nécessairement.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'encadrement et l'harmonisation des frais de missions dans le cadre des projets Erasmus+.

XI/ Réévaluation des chèques cadeaux à destination des retraités

Monsieur Bony indique que le SCASC souhaite réévaluer le montant du chèque cadeau à l'attention des retraités à hauteur de 100 euros.

Madame Tir mentionne qu'il s'agit d'une bonne initiative, néanmoins elle souhaite que l'établissement puisse réfléchir à des actions pour rendre cette cérémonie plus joyeuse.

Le Président rejoint les propos de Madame Tir et ajoute que le SCASC va faire des propositions pour rendre cette cérémonie plus enjouée.

Monsieur Garcenot demande confirmation que les personnels peuvent conserver leur adresse mail après leur départ en retraite.

Le Président répond qu'il pourra le confirmer prochainement. Des réflexions sont en cours pour trouver la meilleure solution.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la réévaluation du «chèque cadeau» à destination des personnels retraités à hauteur de 100 euros.

XII/ Mise à jour de l'aide aux études supérieures et lycée professionnel suite à la mise en place de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

Point reporté à un prochain conseil d'administration.

XIII/ Modification des statuts d'AMU

Compte-tenu des échanges, **le Président** souhaite qu'une nouvelle proposition soit soumise aux membres du conseil d'administration lors d'une prochaine séance.

XIV/ Modification des statuts du SUFA

Madame Nedjar expose les propositions de modifications en rouge dans le texte annexé au procès-verbal.

Monsieur Demarque s'agissant de la composition du conseil consultatif s'étonne de l'absence de représentant des personnels enseignants. Cela lui semble curieux compte-tenu qu'il s'agit d'un service de formation.

Monsieur Carette répond que la seule modification apportée à la composition de ce conseil consultatif réside dans le nombre de personnalités extérieures.

Monsieur Paul pense que la remarque de Monsieur Demarque a du sens. Il propose de voter les modifications de statuts présentées ce jour et de soumettre au prochain CA une nouvelle proposition de composition du conseil consultatif qui tiendra compte des remarques faites.

Madame Molina note que jusqu'à présent le directeur devait être un personnel statutaire d'AMU et dans les nouveaux statuts cette mention n'apparaît pas. Elle demande pourquoi cette modification.

Monsieur Bony répond que les personnels de l'établissement sont non seulement des statutaires mais également des contractuels. La mention « parmi les personnels d'AMU sera ajoutée ».

Madame Molina demande si les directeurs adjoints en exercice seront reconduits ou bien s'il y aura un nouvel appel à candidatures car ce point existait déjà dans la version précédente des statuts.

Monsieur Carette répond qu'il s'agit de deux directeurs adjoints bien précis avec un partage des fonctions sur une direction adjointe formation et une direction adjointe administrative et financière. Cette disposition va permettre de faciliter l'assistance du directeur dans ses fonctions. Des appels à candidatures seront organisés pour ces postes.

Madame Molina s'agissant des moyens note que dans l'ancienne version le budget était propre au fonctionnement du service, et que dans la nouvelle version les moyens sont mis

à disposition. Elle demande si cette modification génère des changements dans le fonctionnement du service.

Monsieur Carette répond que la modification des statuts s'est faite en collaboration avec la direction générale des services, le vice-président formation. Lors des échanges il s'est avéré qu'un certain nombre de dispositions citées précédemment n'était pas forcément pratiqué.

D'autre part, il a été relevé que les moyens financiers ne devaient pas apparaître dans les statuts mais proposés dans le cadre de conférences budgétaires. C'est pourquoi il a été jugé pertinent de supprimer l'article sur les moyens financiers.

Madame Tir note qu'auparavant il y avait une responsable administrative et financière et qu'il est question aujourd'hui d'une directrice.

Monsieur Carette répond que le poste sera élargi avec des responsabilités accrues.

Le Président précise que le budget du SUFA représente environ 13 millions d'euros. Il faut des compétences budgétaires importantes compte-tenu du volume financier.

Madame Tir demande si les directeurs adjoints seront liés au mandat du directeur.

Le Président répond que non, il s'agit de fonctions pérennes.

Le conseil d'administration approuve par 31 voix pour et 2 abstentions les modifications apportées aux statuts du SUFA.

XV/ Sortie d'inventaire d'un analyseur à scintillation

Madame Leclercq précise qu'il s'agit d'autoriser la sortie d'inventaire d'un analyseur à scintillation d'une valeur unitaire de 33850 euros HT.

Compte-tenu de la sous-utilisation de ce matériel, la Fédération Pôle 3C souhaite qu'il soit sorti de l'inventaire pour être ensuite proposé à la vente à la société APAVE pour un montant de 10300 euros HT.

A titre d'information la valeur unitaire nette comptable de cet appareil est de 9977,87 € au 1^{er} janvier 2018.

Monsieur Demarque demande si la vente est déjà conclue avec l'acquéreur.

Madame Leclercq précise que le laboratoire pourra procéder à la vente une fois que le conseil aura délibéré sur ce point.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la sortie d'inventaire de l'analyseur à scintillation.

XVI/ Récapitulatif trimestriel (3eme trimestre 2018) des décisions prises et des contrats et conventions approuvés par le Président en vertu de la délégation de pouvoir du conseil d'administration

Monsieur Demarque demande à quoi correspond la dépense de la DRI d'un montant de 271 000 euros avec l'université de Rome.

Le Président indique qu'une réponse sera apportée lors du prochain conseil d'administration.

XVII/ Expertise : « Mise en sécurité des bâtiments sur le site de Marseille Nord Faculté de Médecine – Site Nord »

Madame Goig présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

Madame Tir demande pourquoi ce projet n'a pas été retenu dans le cadre du CPER.

Madame Goig répond que le CPER est intervenu à hauteur d'un million d'euros pour maintenir les bâtiments. Une demande lors d'un prochain CPER va être faite pour réaliser le projet présenté.

Le Président précise que les bâtiments du site nord sont des bâtiments de type Pailleron destinés à être détruits. Le coût de fonctionnement de ces bâtiments est exorbitant, et les problèmes de maintenance ne vont que s'accroître.

C'est pourquoi il a été décidé qu'une partie des unités de « neurosciences » migrent sur le site de la Timone, et que le site Nord deviendrait, dans le cadre du prochain CPER, un site accueillant deux unités de recherche (ADES et LBA) sur lequel seront également implantés deux types d'activités, d'abord un bâtiment pour accueillir les procédés de simulation dans le cadre des métiers de santé et puis un autre pour accueillir les formations paramédicales.

Madame Tir se félicite de cette initiative dans le 15^{ème} et le 16^{ème} arrondissement de Marseille. Il est important de faire vivre ces quartiers.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le contenu du dossier d'expertise, présentant le programme « Mise en sécurité des bâtiments sur le site de Marseille Nord Faculté de Médecine – Site Nord ».

XVIII/ Convention cadre entre Protisvalor et AMU

Madame Saracino indique qu'il s'agit du renouvellement de la convention qui lie AMU et sa filiale Protisvalor pour la période 2018-2022.

Elle rappelle que cette convention s'inscrit dans le cadre de la loi pour l'Innovation qui permet aux universités de créer des filiales pour la valorisation de leur recherche. A ce titre, l'université confie un certain nombre de missions à ces filiales.

Cette convention est encadrée par le Ministère, et elle est examinée par la DGRI qui a évalué et approuvé cette dernière sans réserve.

S'agissant du contenu, deux modifications sont à noter .

D'une part, des précisions sur la nature des activités de Protisvalor ont été ajoutées.

D'autre part, la mise en place de deux comités doivent permettre de mieux formaliser le contrôle de l'université sur l'activité de Protisvalor :

- un comité de contrôle va examiner la conformité des activités menées par Protisvalor ;
- un second comité de consolidation financière va permettre de collecter toutes les données financières de Protisvalor.

Concernant les champs d'intervention il n'y a pas d'évolution.

Madame Tir aurait souhaité un organigramme des personnels affectés à la filiale Protisvalor.

Madame Saracino répond qu'il n'y a pas de personnel d'AMU à Prostisvalor.

Le conseil d'administration approuve par 29 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions la convention cadre conclue entre Protisvalor et Aix-Marseille Université

XV/ Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h40.

Fait à Marseille, le 12 novembre 2018


Le Président d'Aix-Marseille Université

Yvon BERLAND

